

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 août 2021 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Tom Flies, chef de division urbanisme, permis et inspection
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur

ABSENCES :

M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élues débute à 19 h 03 et se termine à 20 h 02.

CA21 16 0230

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 août 2021, à 19 h

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 août 2021, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 03 ET SE TERMINE 20 H 42.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE SUSPEND LA SÉANCE DE 20 H 12 À 20 H 18

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Pierre Lacerte	Au règlement sur les (PIIA), art 1.15, je constate que l'Arrondissement ne s'engage pas à assurer une surveillance par le fonctionnaire désigné des chantiers de construction». Dans le cas où quelqu'un ferait ériger une construction non conforme aux règlements, vous vous en lavez les mains? Vous vous permettiez déjà de fermer les yeux sur des travaux en contravention des règles en vigueur. Je pense à trois cas particuliers : Le 34 Maplewood où vous vous êtes désisté des poursuites entamées par l'administration précédente. Au 367 Querbes, vous avez permis à un citoyen d'agrandir sa résidence alors que cela ne respectait pas plusieurs règlements. Dans le cas du 282 Outremont, alors que le propriétaire avait illégalement détruit son balcon de façade, ce qui allait tout à fait à l'encontre du permis qui lui avait été accordé, vous vous apprêtiez à fermer le dossier. Pourquoi souhaitez-vous vous déresponsabiliser dans le cas d'infractions aux règlements ?
Guy Patenaude	Les agents de la sécurité publique d'Outremont nous disent qu'ils souhaiteraient donner des contraventions aux nombreux cyclistes qui ne respectent pas l'obligation de descendre de leur vélo dans la voie piétonne de la rue Bernard. Pourquoi Projet Montréal refuse-t-il d'autoriser les agents de la sécurité publique à donner des contraventions aux cyclistes délinquants ?
Isabelle Dubé	Bonjour monsieur le maire, L'Office de la consultation publique a finalisé son rapport sur le futur plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal. De ce rapport, il est clair que l'agrandissement (stationnement et bâtiment) de l'École de musique suscite énormément de préoccupations de la part des citoyens et des commissaires. L'Office ne recommande par ailleurs pas que cette portion du projet aille de l'avant. Lors de la rencontre concernant le chantier du 1420 Boul. Mont-Royal, vous aviez mentionné que la ville était contre cet agrandissement et qu'elle s'y opposerait. Ceci en partie découlant des apprentissages tirés du chantier du 1420. Pourriez-vous svp me confirmer quelles sont donc prochaines étapes de votre côté pour vous assurer que cette portion spécifique du plan globale d'agrandissement de l'Université n'ira pas de l'avant ?
Ginette Côté	Au conseil de la ville centre de juin vous aviez promis de déposer au conseil de juillet, le rapport sur les consultations tenues à huis clos avec un groupe

	<p>sélect de citoyens choisis par vous. Ces consultations ayant supposément été tenues en Novembre de 2020, avouez que ça fait longtemps que cela aurait dû être déposé. Pourtant, vous avez encore manqué à vos engagements et rien n'a été déposé. Nous sommes maintenant en août et rien n'est à l'ordre du jour de la séance de ce soir si ce n'est d'autres modifications à la réglementation. Dois je vous rappeler d'ailleurs que ceci est parfaite contradiction avec les recommandations de la consultation publique qui recommandaient un moratoire. Ma question: quand allez-vous montrer du respect envers les citoyens et respecter vos engagements quand à la divulgation de ces comptes rendus?</p>
Marc Poulin	<p>La reddition de compte de la ville de Montréal nous a appris que l'arrondissement a puisé pour 2 000 000\$ dans ses réserves, par le biais du compte de surplus ou en encaissant des sommes à même le fond de parc ou de stationnement, pour payer les dépenses de votre administration. Cela n'a pas empêché d'ajouter des sommes importantes en dépenses d'investissement puisque la taxe locale à ce chapitre a augmenté de 15%. Pouvez-vous nous indiquer à combien se sont élevées les investissements qui ont dû être financé par la taxe locale ainsi que le montant en début 2020 des fonds de parc, du fond de stationnement et du surplus libre?</p>
Philippe Gravel	<p>En avril dernier, vous annonciez en grande pompe cette table de concertation hassidique. On y apprenait qu'elle serait constituée de 6à8 représentants, dont 2 du Mile End qui partage pourtant si peu les frais, choisis par un comité anonyme. En vertu de l'échéancier proposé alors, 2 rencontres auraient également dû avoir lieu à ce jour. Pourtant je n'ai vu aucune annonce sur le nom des membres de cette table et encore moins de compte rendu de ces rencontres. Pouvez-vous nous faire rapport sur le noms des membres choisis et nous informer sur la façon dont les citoyens peuvent les rejoindre pour leur faire part de leurs enjeux?</p>
France Poulin	<p>Le Journal d'Outremont nous révélait récemment qu'un jeune adolescent s'est trouvé pourchassé par la milice Hassidique Chaverim au point où il a dû se réfugier dans une école primaire du quartier. Cela fait suite à un autre incident, relaté dans les médias sociaux, où un autre adolescent s'est vu intimidé et encerclé par cette même milice pour avoir supposément enfreint le couvre-feu (alors qu'il en était exempté revenant de son travail dans une épicerie locale). On comprend que la communauté hassidique, comme nous tous à Outremont, soit inquiète depuis la perte du poste de police local que vous avez endossé. Cependant, Outremont n'a nullement besoin d'opérations quasi policière orchestrées par une milice religieuse., Êtes-vous intervenu auprès de la communauté hassidique pour que cesse ces actes d'intimidation et que compter vous faire pour qu'ils ne se reproduisent plus?</p>
Pierre Lacerte	<p>Le 19 juillet, vous avez diffusé un avis annonçant que vous suspendiez les travaux qui devaient être réalisés cet été pour sécuriser les espaces qu'empruntent chaque jour des centaines d'enfants qui fréquentent les nombreuses écoles et les CPR autour de la rue Fairmount. Vous motivez ce report d'un an de ces travaux si importants pour la sécurité de nos enfants « par des soucis de saine gestion financière ». C'est stupéfiant!</p> <p>Au fil des mois, vous n'avez pas fait preuve d'autant de préoccupations monétaires en accordant 32 000\$ pour faire peindre une « murale » sur l'asphalte de l'avenue Bernard. Même totale absence de retenue en dépensant 200 000\$ pour la piétonisation de cette même rue. Et que dire de votre enthousiasme à flauber plus d'un demi-million pour la placette Champagneur qui est encore plus minéralisée qu'elle ne l'était alors que vous ne cessez de parler de « transition écologique ». Priorisez-vous le tape-à-l'œil au détriment de la sécurité des enfants?</p>
Diane Shea	<p>Le rapport du GIEC sur le climat est absolument effrayant. Quels changements le PM privilégiera-t-il pour faire avancer les choses ? Comment le PM s'assurera-t-il que les Montréalais sont bien conscients que c'est maintenant ou jamais?</p>
David DesBaillets	<p>I want to begin by thanking the Mayor and my councillor -Valerie Patreau- for their commitment to improving the quality of life on Bernard, and all the measures they have taken to promote small businesses and restaurants in my neighbourhood. My family and I have really enjoyed all of the free shows at the corner of Bernard and Champagneur street and we go there quite often. However, I have noticed the following morning that some of the permanent garbage cans are over-flowing while the temporary ones are still empty. Is there anything you can do to get the attention of pedestrians to use them?</p>
Shannon Babcock	<p>The Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) of the UN published their latest report on climate change today, and results are devastating.</p> <p>Firstly I would like to thank the borough for the general prioritization of initiatives that address climate change, and measures that have already been put in place, such as facilitating bicycle use and pedestrian traffic, as well as</p>

	increasing the number of public recycling bins on Bernard, encouraging a zero-waste approach, and raising awareness about the impact of garbage on the environment, among others. In light of the urgency expressed in today's report, what additional actions are the borough taking to address climate change, given that drastic measures are needed?
Rani Cruz	Il y a quelques semaines, 9 enfants de 6 à 11 ans de notre allée ont participé à un camp de jour sur le plateau. Nous avons décidé de prendre nos vélos pour l'aller et le retour car ce n'était qu'à 4 km. Ce que nous avons découvert, c'est que pour rejoindre les principales pistes cyclables protégées comme Clark ou Rachel, nous devons prendre des rues très chargées en voitures. Est-il prévu de créer d'autres pistes cyclables protégées allant d'est en ouest et reliées aux pistes cyclables existantes ? Nos enfants ont adoré faire cela et le faire en toute sécurité.

CA21 16 0231

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2021, à 19 h

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2021, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA21 16 0232

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 juillet 2021, à 8 h 30

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 juillet 2021, à 8 h 30.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA21 16 0233

Période d'intervention des citoyens - Point 40.09 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé 40, avenue Prince-Philip

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

10.07

CA21 16 0234

Période d'intervention des citoyens - Point 40.10 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 885, avenue Champagneur

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

10.08

CA21 16 0235

Approuver un projet d'acte par lequel : 1- la Ville vend à la coopérative Milieu de l'île (MIL), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de la rue Van Horne et à l'ouest de l'avenue Marie-Stéphane, dans l'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables 2- création d'une servitude de passage et d'entretien du mur talus en faveur de la Ville situé sur le lot 6 115 319 du cadastre du Québec. N/Réf.: 31H12-005-0862 - Mandat 20-0073-T

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la création d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'entretien en faveur du lot 6 115 319 du cadastre du Québec, propriété de la Ville, d'une assiette de 117,1 mètres carrés, tel que démontré au plan préparé par madame Mylène Corbeil, arpenteur-géomètre selon ses minutes 804, afin de permettre l'entretien du mur-talus, situé sur le lot précité.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1204396003

CA21 16 0236

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2021

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2021.

30.01 1216131002

CA21 16 0237

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2021

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2021

30.02 1216131003

CA21 16 0238

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2021

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2021.

30.03 1216131004

CA21 16 0239

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2021

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2021.

30.04 1216131005

CA21 16 0240

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 juin 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 juin 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*.

30.05 1218953007

CA21 16 0241

Autoriser une dépense de 200 000 \$ pour l'achat de mobilier urbain pour l'ensemble du territoire d'Outremont / Contrat octroyé au Service du matériel roulant et des Ateliers de la Ville de Montréal / Budget provenant du Programme décennal d'immobilisation (PDI).

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense de 200 000 \$, taxes et livraison incluses, pour l'achat de mobilier urbain pour l'ensemble du territoire d'Outremont;

D'ACCORDER un contrat au Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour la conception, la fabrication et la livraison des pièces de mobilier urbain;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1219293001

CA21 16 0242

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout d'une règle d'application de la limite de stationnement d'une durée maximale de deux heures à l'article 8.21 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) – ajout d'une règle d'application de la limite de stationnement d'une durée maximale de deux heures à l'article 8.21 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à ajouter une règle d'application de la durée de stationnement maximale de deux heures à l'article 8.21 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.01.1 1215069013

CA21 16 0243

Adopter un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout d'une règle d'application de la limite de stationnement d'une durée maximale de deux heures à l'article 8.21 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 août 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069013;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter une règle d'application de la durée de stationnement maximale de deux heures à l'article 8.21 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01.2 1215069013

CA21 16 0244

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification du sens de circulation sur les parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du Règlement 1171

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* – modification du sens de circulation sur les parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*» sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier le sens de circulation des parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.02.1 1215069014

CA21 16 0245

Adopter un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification du sens de circulation sur les parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du Règlement 1171

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 août 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069014;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier le sens de circulation des parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02.2 1215069014

CA21 16 0246

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe «H» du Règlement 1171

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* – modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics – 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*» sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

40.03.1 1215069015

CA21 16 0247

Adopter un premier projet de règlement -Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe «H» du Règlement 1171

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 août 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069015;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03.2 1215069015

CA21 16 0248

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), visant à ajouter un article dans la section III, la sous-section IV - Activités sportives, dudit règlement afin d'ajouter un article pour la tarification de la pratique d'activité sportive

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) AO-513* », visant à ajouter un article dans la section III, la sous-section IV – Activités sportives, dudit règlement afin d'ajouter un article pour la tarification de la pratique d'activités sportive » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à permettre la location de gymnases simples et de terrains de badminton ainsi qu'à offrir des forfaits pour les activités dirigées et libres offertes aux citoyens.ne.s de l'arrondissement.

40.04.1 1217378009

CA21 16 0249

Adopter un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)*, visant à ajouter un article dans la section III, la sous-section IV - Activités sportives, dudit règlement afin d'ajouter un article pour la tarification de la pratique d'activité sportive

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 août 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217378009;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)*. L'objet de ce règlement vise à permettre la location de gymnases simples et de terrains de badminton ainsi qu'à offrir des forfaits pour les activités dirigées et libres offertes aux citoyen.ne.s de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04.2 1217378009

CA21 16 0250

Adoption - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513) - abolition des frais de retard prévus à la sous-section I (bibliothèque) de la Section II (culture et bibliothèque) du règlement*

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 juillet 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1213711008;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)* » visant à abolir les frais de retards prévus à la sous-section I (bibliothèque) de la Section II (culture et bibliothèque) du règlement ». L'objet de ce règlement vise à abolir les frais de retards prévus au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1213711008

CA21 16 0251

Adoption - Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513) visant à assurer la concordance avec le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 juillet 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217776008;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)* » visant à assurer la concordance avec le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*. L'objet de ce règlement vise à assurer la concordance du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)* avec le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1217776008

CA21 16 0252

Adoption - Règlement modifiant le règlement de zonage (1177) / Déposer le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 juin 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU qu'une consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet a été tenue du 10 au 24 juin 2021 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 et que le rapport de consultation écrite a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021;

ATTENDU qu'entre le premier projet de règlement adopté le 7 juin 2021 et l'adoption du second projet de règlement, le 6 juillet 2021, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU qu'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été tenue du 20 au 28 juillet 2021 inclusivement;

ATTENDU qu'aucune demande d'enregistrement n'a été reçue par le secrétariat d'arrondissement à la fin de la période d'enregistrement des personnes ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217776006;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

DE DÉPOSER le registre et le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum dans le cadre de l'adoption du « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;

D'ADOPTER, le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ». L'objet de ce règlement vise mettre à jour certaines dispositions du *Règlement de zonage* et à assurer la concordance de ce règlement avec le « *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ».

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1217776006

CA21 16 0253

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), visant à modifier l'article 128 et 129, Sous-section VIII dudit règlement afin de retirer le terme parc Beaubien

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 juillet 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217378008;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513) visant à modifier les articles 128 et 129, Sous-section VIII dudit règlement afin de retirer le terme parc Beaubien* » et ainsi permettre l'occupation d'autres terrains sportifs.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1217378008

CA21 16 0254

Approuver une demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 40, avenue Prince-Philip afin de permettre une marge de recul de 5,11m sur l'avenue Springgrove et ce, malgré ce que prévoit l'article 7.14 du *Règlement de zonage (1177)* / Déposer le rapport de consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 40, avenue Prince-Philip

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juillet 2021, la demande de dérogation mineure à l'article 7.14 du Règlement de zonage 1177;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 16 juillet 2021 relativement à la demande de dérogation mineure dans le site web de l'arrondissement afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU qu'au terme de la consultation écrite d'une durée de 15 jours, aucune opposition n'a été reçue;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358021;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉPOSER le rapport de consultation écrite tenue du 16 au 30 juillet 2021 inclusivement concernant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 40, avenue Prince-Philip;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 7.14 du *Règlement de zonage 1177* afin d'autoriser une marge de recul existante sur l'avenue Springgrove de 5,11 m alors que la norme minimale prescrite est de 6 m.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1218358021

CA21 16 0255

Accorder une demande de dérogation mineure visant à ne pas soustraire, pour l'immeuble portant le numéro 885, avenue Champagneur, une superficie de 13,2 m² de la superficie du terrain dans le calcul de la couverture au sol et ce malgré l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage (1177)* / Déposer le rapport de consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 885, avenue Champagneur

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance régulière tenue le 7 juillet 2021, la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (1180);

ATTENDU qu'une consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet a été tenue du 16 au 30 juillet 2021 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

ATTENDU qu'aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de quinze (15) jours dans ce dossier;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358022.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉPOSER le rapport de consultation écrite tenue du 16 au 30 juillet 2021 inclusivement concernant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 885, avenue Champagneur;

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 885, avenue Champagneur;

La demande de dérogation mineure en vertu de l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage (1177)* afin de ne pas soustraire une superficie de 13,2 m² de la superficie totale du lot dans le calcul de la couverture au sol comme suite à la transformation du garage en pièce habitable.

Avec la réserve suivante :

- Planter un arbre dans la cour arrière.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.10 1218358022

CA21 16 0256

Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)*, une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile du 876 au 914 avenue Querbes, pour la tenue de l'événement "Fête des voisins" qui aura lieu le samedi 28 août 2021, de 16 h à 22 h

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737008;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)*, une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile du

876 au 914 avenue Querbes, pour permettre la tenue de l'événement "Fête des voisins" qui aura lieu le samedi 28 août 2021 de 16 h à 22 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1216737008

CA21 16 0257

Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)*, une ordonnance visant à autoriser, à quatre reprises au cours de la période comprise entre le 10 août et le 1^{er} novembre 2021 inclusivement, la fermeture temporaire de l'avenue Champagneur entre les ruelles au nord et au sud de l'avenue Bernard durant les prestations surprises du Théâtre Outremont dans le cadre de la piétonnisation de l'avenue Bernard et autoriser, conformément à l'article 9.1 dudit règlement une dérogation à l'article 9 dans le cadre de ces événements

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737010;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)*, une ordonnance visant à autoriser la fermeture temporaire de l'avenue Champagneur entre les ruelles au nord et au sud de l'avenue Bernard à quatre (4) reprises au cours de la période comprise entre le 10 août et le 1^{er} novembre 2021 inclusivement durant les prestations surprises du Théâtre Outremont dans le cadre de la piétonnisation de l'avenue Bernard;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)*, une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.12 1216737010

CA21 16 0258

Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur les 10, 11 et 12 septembre 2021 pour la tenue de la 5^e édition de l'événement "Grandes oreilles" organisé par l'organisme sans but lucratif Grandes oreilles et autoriser, conformément à l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107)*, une dérogation à l'alinéa 6g) dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737006;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur les 10, 11 et 12 septembre 2021 pour la tenue de la 5e édition de l'événement "Grandes oreilles" organisé par l'organisme sans but lucratif Grandes oreilles;

D'AUTORISER, conformément à l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107)*, une dérogation à l'alinéa 6g) dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1216737006

CA21 16 0259

Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour permettre la tenue de la série d'événements « Cinéma ! Projection Place Marcelle-Ferron », organisée par les Amis de la Place Marcelle-Ferron, qui aura lieu les vendredis 20 et 27 août 2021 de 19 h 30 à 22 h

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737009;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur pour permettre la tenue de la série d'événements « Cinéma ! Projection Place Marcelle-Ferron », organisée par les Amis de la Place Marcelle-Ferron, qui aura lieu les vendredis 20 et 27 août 2021 de 19 h 30 à 22 h

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1216737009

CA21 16 0260

Édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit (AO-21)*, une ordonnance visant à autoriser la Société de transport de Montréal à effectuer des travaux pour la construction d'un poste de ventilation mécanique, en dehors des plages horaires autorisées par le Règlement

ATTENDU QUE cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b), tel que prévu dans l'article 4.1 du Règlement AO-21;

ATTENDU QUE toutes les autres dispositions du Règlement AO-21 seront respectées;

ATTENDU les mesures d'atténuation proposées ;

ATTENDU QUE les travaux de nuit doivent être réalisés lors que le métro n'est pas en service et seraient planifiés pour une période de 5 jours, entre 1 h 30 et 4 h 30 ;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737009;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur le bruit* (AO-21), une ordonnance visant à autoriser la Société de Transport de Montréal à effectuer des travaux durant 5 nuits, entre 1 h 30 et 4 h 30 en respectant les limites de bruit prévues au *Règlement sur le bruit* (AO-21) ainsi que la condition prévue à l'ordonnance.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1218358015

CA21 16 0261

Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événement spéciaux* (AO-204), une ordonnance visant à autoriser la fermeture de l'avenue Outremont, entre l'avenue Bernard et la ruelle au sud de l'avenue Bernard, pour permettre la tenue de l'événement extérieur de la Résidence Outremont qui aura lieu le dimanche 15 août 2021, de 13 h 30 à 21 h 30 et autoriser, conformément à l'article 9.1 dudit règlement une dérogation à 9 dans le cadre de cet événement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737007;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événement spéciaux* (AO-204), une ordonnance visant à autoriser la fermeture de l'avenue Outremont, entre l'avenue Bernard et la ruelle au sud de l'avenue Bernard, pour permettre la tenue de l'événement extérieur de la Résidence Outremont qui aura lieu le dimanche 15 août 2021, de 13 h 30 à 21 h 30;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1216737007

CA21 16 0262

Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, pour permettre la tenue des événements "Cinéma sous les étoiles" et "Projection extérieure" qui auront lieu les 6, 13, 16 et 23 août 2021, de 19 h à 23 h

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737005;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, pour permettre la tenue des événements "Cinéma sous les étoiles" et "Projection extérieure" qui auront lieu les 6, 13, 16 et 23 août 2021, de 19h à 23h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1216737005

CA21 16 0263

Accepter la somme de 365 587,10 \$ que le propriétaire du terrain situé au 1110-1128, avenue Van Horne, doit transmettre à la Ville en vertu de l'article 4 du *Règlement 17-055* relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, pour la délivrance d'un permis de construction mixte de 31 logements et d'une unité commerciale

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1218358019;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCEPTER, en vertu de l'article 4 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)* le versement d'une somme compensatoire de 365 587,10 \$ équivalente à 10 % de la valeur du site;

DE VERSER cette contribution au fonds des parcs de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1218358019

CA21 16 0264

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantations et d'intégration architecturale (1189), une résolution visant les immeubles situés au 788, avenue Antonine-Maillet, au 15, avenue Pagnuelo et au 1447, avenue Van Horne

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, aux séances du 7 juillet 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358020.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

788, avenue Antonine-Maillet

Avec les réserves suivantes :

- Pour la façade principale, au rez-de-chaussée, ajouter une division dans le tiers supérieur semblable aux dessins d'origine et à la résidence voisine non mitoyenne.
- Afin de respecter l'apparence d'origine et mieux s'intégrer avec les voisins immédiats, les fenêtres devront être de couleur claire.

15, avenue Pagnuelo

Avec les réserves suivantes :

- Afin de tenir compte des constructions voisines et de limiter la visibilité du bâtiment accessoire à partir de la voie publique, préserver un dégagement minimal de 48" entre le bâtiment accessoire et les structures voisines.
- Pour le revêtement mural extérieur, utiliser un seul matériau, soit le bois proposé pour trois des quatre murs.
- Dans la cour arrière, planter deux arbres à grand déploiement ayant un DHP minimum de 75 mm.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, l'implantation du bâtiment accessoire doit être située à un minimum de 24" de la ligne de lot latérale et à un minimum de 48" de la ligne de lot arrière.

1447, avenue Van Horne

Avec les réserves suivantes :

- Pour les luminaires de type col de cygne, limiter le nombre de luminaires à ceux requis pour l'éclairage de l'enseigne;
- Ne pas utiliser un éclairage de type rétroéclairé pour les logos;
- Fournir la spécification technique et une photo de l'échantillon des unités scellées des nouvelles fenêtres, des nouvelles portes et des nouveaux murs rideaux. Le traitement du verre devra être suffisamment clair afin de favoriser la contribution du rez-de-chaussée commercial à l'animation de la rue.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA21 16 0265

Addenda - Déposer le rapport de consultation écrite tenue du 8 au 22 avril 2021 concernant le projet particulier visant à autoriser une conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur)

DÉPÔT du rapport de la consultation publique écrite qui s'est tenue du 8 au 22 avril 2021 concernant l'adoption d'une résolution relative au projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (AO-400)

47.02 1217776003

CA21 16 0266

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 juin 2021

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 juin 2021.

61.01 1215069017

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 14.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 septembre 2021.